

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

OCTOBRE
2022

PRINCIPALES TENDANCES

A fin octobre 2022 et en comparaison avec la même période de 2021, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes brutes de 15,1%, provenant de :

1- la hausse des recettes douanières nettes de 22,6%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 211 MDH à fin octobre 2022 contre 90 MDH un an auparavant :

- droits de douane (+21,7%) ;
- TVA à l'importation (+32,9%) ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (-2,6%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 155 MDH à fin octobre 2022 contre 63 MDH un an auparavant ;

2- la hausse de la TIC sur les tabacs manufacturés (+6,5%) et des autres TIC (+17,1%) ;

3- la hausse des recettes nettes de la fiscalité domestique de 17,7%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 8.841 MDH à fin octobre 2022 contre 6.284 MDH un an auparavant :

- l'IS a enregistré une hausse de 43,9%, compte tenu de restitutions qui ont été de 373 MDH à fin octobre 2022 contre 320 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,6 MMDH. A fin octobre 2021, l'IS avait enregistré une baisse de 8,6% par rapport à son niveau à fin octobre 2020, soit -3.295 MDH (35.215 MDH contre 38.510 MDH).
- l'IR (+6,6%), compte tenu de restitutions qui ont été de 223 MDH à fin octobre 2022 contre 166 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une baisse de 1,6% par rapport à leur niveau de fin octobre 2021.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 4,9%.

- la TVA à l'intérieur (-9,7%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 8.141 MDH à fin octobre 2022 contre 5.650 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 38,9 MMDH.

A fin octobre 2022, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 11.632 MDH contre 8.074 MDH un an auparavant.

- les droits d'enregistrement et de timbre ont été de 15.206 MDH à fin octobre 2022 contre 12.989 MDH un an auparavant, en hausse de 17,1% ou +2.217 MDH.
- les majorations de retard (+41,8%), résultant de recettes brutes de 1.540 MDH contre 1.161 MDH et de dégrèvements de 104 MDH à fin octobre 2022 contre 148 MDH un an auparavant.

4- la diminution des recettes non fiscales de 12% en raison notamment de la réalisation en 2021 d'une recette de privatisation de 5.416 MDH alors qu'aucune opération à ce titre n'a été réalisée en 2022, de la baisse des recettes en atténuation des dépenses de la dette (379 MDH contre 1.495 MDH) et de la redevance gazoduc (7 MDH contre 708 MDH), conjuguée à la hausse des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (9,7 MMDH contre 8,4 MMDH) et des recettes de monopoles (11,7 MMDH contre 9,2 MMDH).

Au niveau des dépenses

1- un taux d'engagement global des dépenses de 70% et un taux d'émission sur engagements de 88%, contre respectivement 72% et 88% un an auparavant ;

2- une augmentation des dépenses ordinaires de 14,2% provenant de :

- la hausse de 6,1% des dépenses de biens et services, due à l'augmentation de 3,7% des dépenses de personnel et de 11,7% des autres dépenses de biens et services ;
- la baisse de 0,3% des charges en intérêts de la dette ;
- l'accroissement de 157,3% des émissions de la compensation ;
- l'augmentation de 42% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 11.675 MDH contre 8.082 MDH à fin octobre 2021.

3- une hausse des dépenses d'investissement émises de 12%, passant de 53,4 MMDH à fin octobre 2021 à 59,7 MMDH à fin octobre 2022, en raison de l'augmentation de 9,5% des dépenses des ministères et de 15,3% des dépenses des charges communes.

Soldes du Trésor

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire négatif de 625 MDH contre un solde ordinaire négatif de 2.281 MDH un an auparavant;
- un déficit du Trésor de 25,1 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 35,2 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 47,1 MMDH à fin octobre 2021 compte tenu d'un solde positif de 8,6 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales) En millions de dirhams

	Octobre 2021	LF 2022	Octobre 2022	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES ORDINAIRES	211 163	253 738	243 063	95,8%	15,1%
1.1- Recettes fiscales⁽¹⁾ :	181 804	230 994	217 231	94,0%	19,5%
Impôts directs	74 295	98 622	93 037	94,3%	25,2%
Impôts indirects	85 006	105 399	97 407	92,4%	14,6%
Droits de douane	9 514	12 062	11 581	96,0%	21,7%
Droits d'enregistrement et de timbre	12 989	14 911	15 206	102,0%	17,1%
1.2- Recettes non fiscales :	29 359	22 744	25 832	113,6%	-12,0%
Monopole et participations	9 245	13 985	11 714	83,8%	26,7%
Privatisation	5 416	5 000	0	0,0%	-100,0%
Domaine	360	350	370	105,7%	2,8%
Autres recettes ⁽²⁾	14 338	3 409	13 748	403,3%	-4,1%
2- DEPENSES ORDINAIRES⁽³⁾	213 444	291 693	243 688	83,5%	14,2%
2.1- Biens et services :	169 254	221 467	179 590	81,1%	6,1%
Personnel	117 819	147 537	122 161	82,8%	3,7%
Autres biens et services ⁽³⁾	51 435	73 930	57 429	77,7%	11,7%
2.2- Intérêts de la dette :	26 812	29 074	26 736	92,0%	-0,3%
Intérieure	23 604	24 390	23 470	96,2%	-0,6%
Extérieure	3 208	4 684	3 266	69,7%	1,8%
2.3- Compensation⁽³⁾	11 004	33 020	28 310	85,7%	157,3%
2.4- Rembours. dégrèv.et restitut. fiscaux⁽⁴⁾	6 374	8 132	9 052	111,3%	42,0%
3- SOLDE ORDINAIRE	-2 281	-37 955	-625		
4- INVESTISSEMENT⁽³⁾	53 361	94 902	59 738	62,9%	12,0%
5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	7 987	50	34 803		
6- SOLDE DES SEGMA	582	0	425		
7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL⁽⁵⁾	-47 073	-132 807	-25 135		
8- VARIATION DES INSTANCES	-20 790	0	-6 113		
9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT	-67 863	-132 807	-31 248		
10- FINANCEMENT INTERIEUR :	62 243	110 635	24 613		
Dont :					
Adjudications	32 443		14 543		
Dépôts au Trésor	12 555		4 002		
Compte courant à BAM	2 783		651		
11- FINANCEMENT EXTERIEUR :	5 620	22 172	6 635		
Tirages et dons	14 201	41 500	14 797		
Amortissement	-8 581	-19 328	-8 162		

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et les dépenses des CST concernés.

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses de la dette, de la redevance gazoduc et des recettes diverses des différents ministères.

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances). Les autres biens et services regroupent les dépenses de matériel et les charges communes de fonctionnement hors dépenses de compensation.

(4) les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 9).

(5) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2022.

RECETTES ORDINAIRES

	Octobre 2021	LF 2022	Octobre 2022	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES⁽¹⁾	181 804	230 994	217 231	94,0%	19,5%
IMPÔTS DIRECTS	74 295	98 622	93 037	94,3%	25,2%
<i>Taxe Professionnelle⁽²⁾</i>	137	220	78	35,5%	-43,1%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	35 215	52 078	50 602	97,2%	43,7%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	37 666	43 179	40 187	93,1%	6,7%
<i>Taxe d'Habitation⁽²⁾</i>	17	22	10	45,5%	-41,2%
<i>Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires</i>	79	0	7		-91,1%
<i>Majorations de retard</i>	1 161	2 298	1 540	67,0%	32,6%
<i>Taxe aérienne pour solid. et promot. Touristique</i>	0	800	574	71,8%	
<i>Autres⁽³⁾</i>	20	25	39	156,0%	95,0%
DROITS DE DOUANE^(*)	9 514	12 062	11 581	96,0%	21,7%
IMPÔTS INDIRECTS	85 006	105 399	97 407	92,4%	14,6%
TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION^(*) :	24 991	30 953	25 655	82,9%	2,7%
<i>Tabacs manufacturés^(*)</i>	9 499	11 813	10 112	85,6%	6,5%
<i>Produits énergétiques^(*)</i>	13 623	17 150	13 358	77,9%	-1,9%
<i>Autres^(*)</i>	1 869	1 990	2 185	109,8%	16,9%
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :	60 015	74 446	71 752	96,4%	19,6%
<i>à l'intérieur</i>	25 991	31 337	26 511	84,6%	2,0%
<i>à l'importation^(*)</i>	34 024	43 109	45 241	104,9%	33,0%
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	12 989	14 911	15 206	102,0%	17,1%
RECETTES NON FISCALES	29 359	22 744	25 832	113,6%	-12,0%
<i>Domaine</i>	360	350	370	105,7%	2,8%
<i>Monopoles et participations</i>	9 245	13 985	11 714	83,8%	26,7%
<i>Privatisation⁽⁴⁾</i>	5 416	5 000	0	0,0%	-100,0%
<i>Fonds de concours et dons</i>	653	0	1 156		77,0%
<i>Recettes en atténuation de dépenses de la dette</i>	1 495	1 000	379	37,9%	-74,6%
<i>Redevance gazoduc^(*)</i>	708	0	7		-99,0%
<i>Recettes diverses⁽⁵⁾</i>	11 482	2 409	12 206	506,7%	6,3%
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	211 163	253 738	243 063	95,8%	15,1%

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) il s'agit de la part de l'Etat dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.

(3) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.

(4) « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général.

(5) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancellerie, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(*) A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

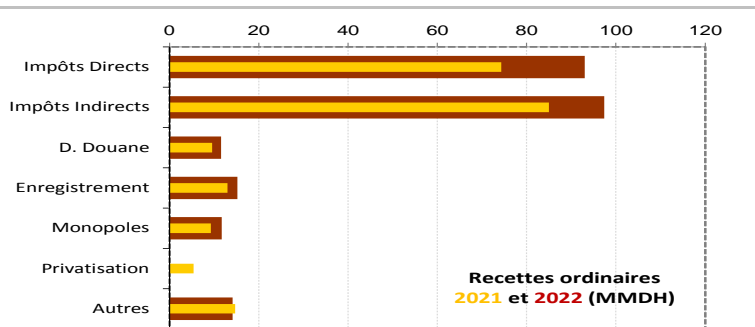
La situation des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin octobre 2022 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 15,1% et des dépenses ordinaires émises de 14,2% dégageant ainsi un solde ordinaire négatif de 625 MDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 31,2 MMDH et d'un flux net positif du financement extérieur de 6,6 MMDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 24,6 MMDH.

1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes¹ se sont établies à 243,1 MMDH contre 211,2 MMDH à fin octobre 2021, en hausse de 15,1% ou +31,9 MMDH.

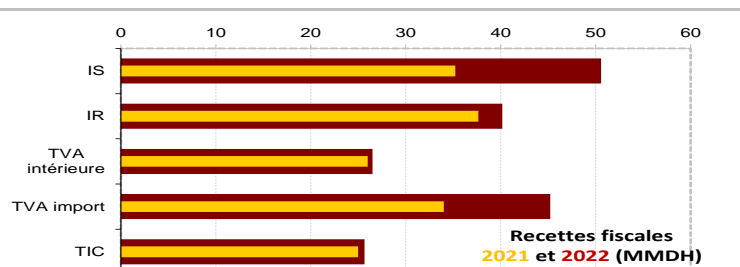
Ceci s'explique par l'augmentation des impôts directs de 25,2%, des droits de douane de 21,7%, des impôts indirects de 14,6% et des droits d'enregistrement et de timbre de 17,1%, ainsi que par la baisse des recettes non fiscales de 12%.



1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 217,2 MMDH contre 181,8 MMDH à fin octobre 2021, en augmentation de 19,5% ou +35,4 MMDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 22,8% et de la fiscalité domestique de 19%.



1.1.1-RECETTES DOUANIERES²

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 69.969 MDH à fin octobre 2022 contre 57.074 MDH un an auparavant, en hausse de 22,6% ou +12.895 MDH par rapport à leur niveau à fin octobre 2021, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 211 MDH à fin octobre 2022 contre 90 MDH un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 70.180 MDH à fin octobre 2022 contre 57.161 MDH un an auparavant, en hausse de 22,8% ou +13.019 MDH par rapport à leur niveau à fin octobre 2021.

- Droits de douane

Les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin octobre 2022 ont atteint 11.555 MDH contre 9.496 MDH un an auparavant, soit une hausse de 21,7% ou +2.059 MDH.

- TVA à l'importation

Les recettes nettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 45.211 MDH à fin octobre 2022 contre 34.018 MDH à fin octobre 2021, enregistrant une hausse de 32,9% ou +11.193 MDH.

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une hausse de 91,3% ou +5.009 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 21,7% ou +6.183 MDH.

- TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 13.203 MDH contre 13.560 MDH, en baisse de 2,6% par rapport à leur niveau de fin octobre 2021 ou -357 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 155 MDH à fin octobre 2022 contre 63 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont été de 13.358 MDH contre 13.623 MDH, en diminution de 1,9% par rapport à leur niveau de fin octobre 2021 ou -265 MDH.

¹ Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

² A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes³ réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 125,9 MMDH à fin octobre 2022 contre 107 MMDH à fin octobre 2021, en hausse de 17,7% ou +18,9 MMDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général de 8.841 MDH à fin octobre 2022 contre 6.284 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 134,8 MMDH à fin octobre 2022 contre 113,3 MMDH à fin octobre 2021, soit une hausse de 19% ou +21,5 MMDH.

- Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 50.229 MDH à fin octobre 2022 contre 34.895 MDH un an auparavant, en hausse de 43,9% ou +15.334 MDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 373 MDH à fin octobre 2022 contre 320 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,6 MMDH⁴. A fin octobre 2021, l'IS avait enregistré une baisse de 8,6% par rapport à son niveau à fin octobre 2020, soit -3.295 MDH (35.215 MDH contre 38.510 MDH).

Les recettes brutes de l'IS ont été de 50.602 MDH à fin octobre 2022 contre 35.215 MDH à fin octobre 2021, en augmentation de 43,7% ou +15.387 MDH.

- Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin octobre 2022 ont enregistré une hausse de 6,6% par rapport à leur niveau à fin octobre 2021 (39.964 MDH contre 37.500 MDH), soit +2.464 MDH, compte tenu de restitutions de 223 MDH contre 166 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une diminution de 1,6% ou -55 MDH par rapport à leur niveau de 2021 (3.489 MDH contre 3.544 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une hausse de 4,9% ou +398 MDH.

Recettes brutes de l'Impôt sur le Revenu			
	2021	2022	Evolution en %
IR total	37 666	40 187	6,7%
dont IR prélevé par la DDP	8 161	8 559	4,9%

- TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin octobre 2022 se sont établies à 18.370 MDH contre 20.341 MDH à fin octobre 2021, en baisse de 9,7% ou -1.971 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 8.141 MDH à fin octobre 2022 contre 5.650 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 38,9 MMDH⁵.

Les recettes brutes de la TVA à l'intérieur ont été de 26.511 MDH contre 25.991 MDH un an auparavant, en hausse de 2% ou +520 MDH.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 11.632 MDH à fin octobre 2022 contre 8.074 MDH à fin octobre 2021, soit +3.558 MDH. Les remboursements de TVA (11.632 MDH) sont imputés à raison de 70% au budget général, soit 8.141 MDH, et de 30% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 3.489 MDH.

- Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 15.206 MDH à fin octobre 2022 contre 12.989 MDH un an auparavant, soit une hausse de 17,1% ou +2.217 MDH.

- Majorations de retard

Les recettes nettes au titre des majorations de retard ont enregistré une hausse de 41,8%, résultant de recettes brutes de 1.540 MDH contre 1.161 MDH et de dégrèvements de 104 MDH à fin octobre 2022 contre 148 MDH un an auparavant.

- Autres impôts directs

Les autres impôts directs (part du budget général dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, taxe de licence, ...) ont été de 127 MDH contre 174 MDH, en baisse de 27% ou -47 MDH.

³ Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

⁴ Données de la Direction Générale des Impôts.

⁵ Données de la Direction Générale des Impôts.

A fin octobre 2022, les recettes au titre de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique ont été de 574 MDH.

1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont été de 25,8 MMDH contre 29,4 MMDH un an auparavant, en baisse de 12% ou -3,5 MMDH, en raison notamment de la réalisation en 2021 d'une recette de privatisation de 5.416 MDH, de la baisse des recettes en atténuation des dépenses de la dette (379 MDH contre 1.495 MDH) et de la redevance gazoduc (7 MDH contre 708 MDH), conjuguée à la hausse des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (9,7 MMDH contre 8,4 MMDH) et des recettes de monopoles (11,7 MMDH contre 9,2 MMDH).

- Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 11.714 MDH à fin octobre 2022 contre 9.245 MDH à fin octobre 2021, en hausse de 26,7% ou +2.469 MDH.

Les recettes à fin octobre 2022 ont été versées notamment par l'OCP (6,5 MMDH contre 4,1 MMDH), l'Agence de la conservation foncière (2,9 MMDH contre 2,5 MMDH), Maroc Télécom (786 MDH contre 659 MDH) et Bank Al-Maghrib (621 MDH contre 915 MDH).

Produit des monopoles et participations				
	2021	LF 2022	2022	Taux de réalis.
B.A.M	915	600	621	103,5%
I.A.M	659	501	786	156,9%
O.C.P	4 101	5 400	6 531	120,9%
ANCFCC	2 500	3 280	2 900	88,4%
Autres	1 070	4 204	876	20,8%
TOTAL	9 245	13 985	11 714	83,8%

- Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une diminution de 4,1%, due pour l'essentiel à la hausse des versements des CST au budget général (9,7 MMDH contre 8,4 MMDH) et des fonds de concours (1.156 MDH contre 653 MDH), conjuguée à la diminution des recettes en atténuation de dépenses de la dette (379 MDH contre 1.495 MDH) et de la redevance gazoduc (7 MDH contre 708 MDH).

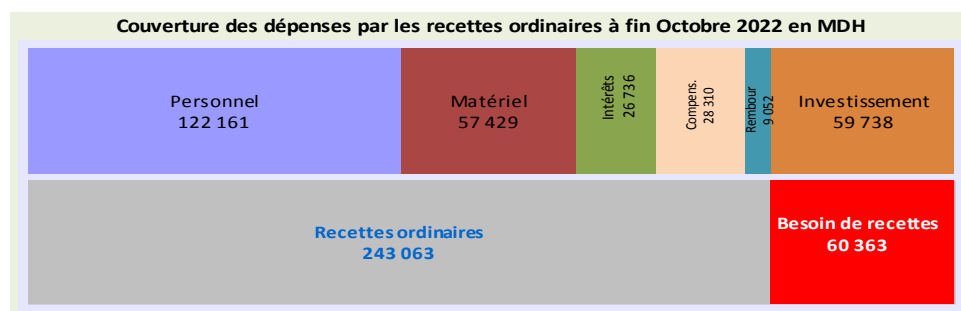
Structure des recettes ordinaires nettes

A fin octobre 2022, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 93,2% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 63,6 MMDH, la TVA constitue la première source de recettes du budget général de l'Etat.

Principales natures de recettes nettes du budget général à fin Octobre 2022				
Nature	Recettes ordinaires en millions DH		Evol en %	Structure
1 Taxe sur la valeur ajoutée	63 581		▲ 16,8%	27,2%
- à l'importation	45 211		▲ 32,6%	19,3%
- à l'intérieur	18 370		▼ 9,7%	7,9%
2 Impôt sur les sociétés	50 229		▲ 43,9%	21,5%
3 Impôt sur le revenu	39 964		▲ 6,6%	17,1%
4 Droits d'enregistrement	15 206		▲ 17,1%	6,5%
5 TIC prod. énergétiques	13 203		▼ 2,6%	5,6%
6 Monopoles	11 714		▲ 26,7%	5,0%
7 Droits de douane	11 555		▲ 21,7%	4,9%
8 TIC tabacs manufacturés	10 112		▲ 6,5%	4,3%
9 Majorations de retard	1 436		▲ 41,8%	0,6%
10 Fonds de concours	1 156		▲ 77,0%	0,5%

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin octobre 2022, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 99,7% contre 98,9% un an auparavant. Ainsi, à fin octobre 2022, 50,3% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 23,6% aux dépenses de matériel, 11% aux intérêts de la dette et 11,6% aux émissions de la compensation.



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget général de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

2.1- ENGAGEMENTS

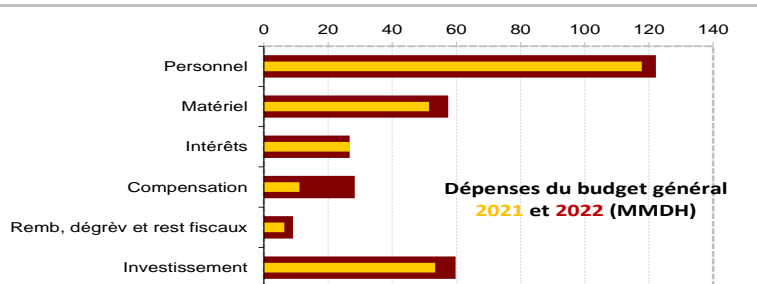
A fin octobre 2022, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 496,2 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 70% contre 72% à fin octobre 2021 et un taux d'émission sur engagements de 88%, soit le même niveau un an auparavant.

Situation des engagements ^(*) de dépenses 2022					
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
Fonctionnement	265 142	221 945	216 952	84%	98%
Investissement	110 802	79 295	59 738	72%	75%
C.S.T	232 882	121 556	87 759	52%	72%
SEGMA	4 890	2 925	1 371	60%	47%
Dette	90 212	70 483	70 483	78%	100%
TOTAL	703 928	496 204	436 303	70%	88%

(*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 347,2 MMDH à fin octobre 2022, en augmentation de 11% par rapport à leur niveau à fin octobre 2021, en raison de la hausse de 16,2% des dépenses de fonctionnement, de 12% des dépenses d'investissement et de la baisse de 3% des charges de la dette budgétisée⁶.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
Fonctionnement	186 632	262 619	216 952	83%	16,2%
Investissement	53 361	94 902	59 738	63%	12,0%
Dette	72 688	90 212	70 483	78%	-3,0%
TOTAL	312 681	447 733	347 173	78%	11,0%

La diminution des charges de la dette budgétisée de 3% s'explique par la baisse de 4,6% des remboursements du principal (43,7 MMDH contre 45,9 MMDH) et de 0,3% des intérêts de la dette (26,7 MMDH contre 26,8 MMDH).

2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises ont été de 217 MMDH, dont 122,2 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 3,7%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 12,1% (48,5 MMDH contre 43,2 MMDH) et les dépenses des charges communes ont enregistré une hausse de 94,1% (37,3 MMDH contre 19,2 MMDH) en raison de l'augmentation de 157,3% des émissions de la compensation.

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a augmenté de 42% en raison de l'augmentation des remboursements de la TVA à l'intérieur (8.141 MDH contre 5.650 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
Personnel	117 819	147 537	122 161	83%	3,7%
Matériel	43 237	55 680	48 471	87%	12,1%
Charges communes	19 202	46 570	37 268	80%	94,1%
dont compensation	11 004	33 020	28 310	86%	157,3%
Dépenses imprévues		4 700			
Remb, dégr, rest fiscaux	6 374	8 132	9 052	111%	42,0%
TOTAL	186 632	262 619	216 952	83%	16,2%

⁶ Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a augmenté de 42% en raison notamment de la hausse de 2.491 MDH des remboursements de la TVA intérieure et de 53 MDH des restitutions de l'IS, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement, de 38,9 MMDH et de 4,6 MMDH à fin décembre 2021.

Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin octobre 2022 se sont établis à 122,2 MMDH contre 117,8 MMDH, en hausse de 3,7% par rapport à leur niveau de fin octobre 2021 ou +4,3 MMDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 104,7 MMDH, en augmentation de 3,1%, en raison de la hausse de la masse salariale structurelle de 2% et des rappels de 25,3% (6.443 MDH contre 5.143 MDH).

Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 57,4 MMDH, en hausse de 11,7% ou +6 MMDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de divers établissements et entreprises publics (28,7 MMDH contre 25,2 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (4,6 MMDH contre 3,8 MMDH).

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 26.736 MDH à fin octobre 2022 contre 26.812 MDH à fin octobre 2021, en baisse de 0,3% ou -76 MDH. Cette diminution s'explique par la baisse de 0,6% des charges en intérêts de la dette intérieure (23.470 MDH contre 23.604 MDH) et par la hausse de 1,8% de celles de la dette extérieure (3.266 MDH contre 3.208 MDH).

Compensation

A fin octobre 2022, les émissions au titre des dépenses de la compensation ont été de 28,3 MMDH contre 11 MMDH à fin octobre 2021, en hausse de 157,3% ou +17,3 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 9.052 MDH contre 6.374 MDH, en hausse de 42% ou +2.678 MDH. Cette augmentation s'explique en grande partie par la hausse des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (8.841 MDH contre 6.284 MDH) en raison notamment de la hausse des remboursements de la TVA (8.141 MDH contre 5.650 MDH) et des restitutions de l'IS (373 MDH contre 320 MDH).

A fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 38,9 MMDH et de 4,6 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
1- Fiscalité domestique	6 284	7 932	8 841	111,5%	40,7%
Impôt sur les sociétés	320	631	373	59,1%	16,6%
Impôt sur le revenu	166	138	223	161,6%	34,3%
TVA intérieure	5 650	6 991	8 141	116,4%	44,1%
Majorations de retard	148	162	104	64,2%	-29,7%
Droits d'enreg. et timbre	0	10	0	0,0%	
Autres	0	0	0		
2- Fiscalité douanière	90	200	211	105,5%	134,4%
Droits d'importation	18	36	26	72,2%	44,4%
TIC prod. énergétiques	63	108	155	143,5%	146,0%
TIC tabacs manufacturés	0	0	0		
Autres TIC	3	1	0	0,0%	
TVA à l'importation	6	9	30	333,3%	
Autres	0	46	0	0,0%	
TOTAL	6 374	8 132	9 052	111,3%	42,0%

SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin octobre 2022 a été négatif de 625 MDH contre un solde ordinaire négatif de 2.281 MDH un an auparavant.

2.2.2- INVESTISSEMENT

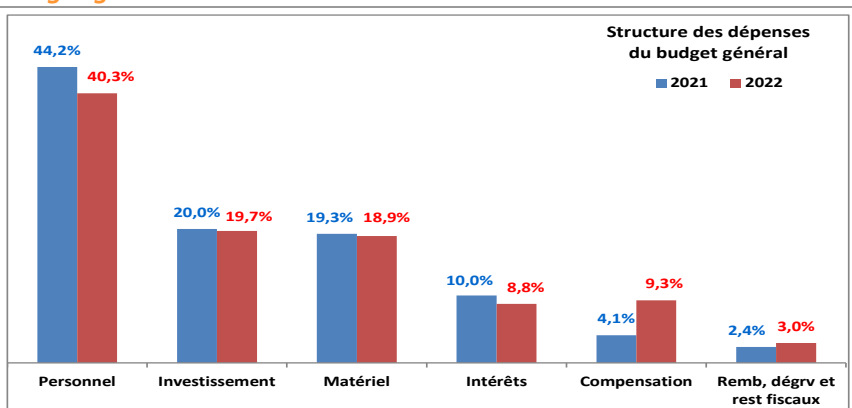
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 59,7 MMDH à fin octobre 2022 contre 53,4 MMDH un an auparavant, en hausse de 12% ou +6.377 MDH, suite à la hausse des dépenses des ministères de 9,5% et des dépenses des charges communes de 15,3%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte des versements aux comptes spéciaux du Trésor pour un montant de 21,2 MMDH contre 18,2 MMDH à fin octobre 2021.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Var%
Investissement total :	53 361	94 902	59 738	63%	12,0%
1- Ministères	30 711	56 543	33 630	59%	9,5%
2- Charges communes :	22 650	38 359	26 108	68%	15,3%
- Concours divers	18 201	24 790	21 214	86%	16,6%
- Ristournes d'intérêts	218	246	185	75%	-15,1%
- Autres	4 231	13 323	4 709	35%	11,3%

Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin octobre 2021 et fin octobre 2022 fait ressortir une baisse de la part des dépenses de personnel, des dépenses de matériel, des intérêts de la dette et des dépenses d'investissement, et une hausse de la part des émissions de la compensation et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 122,6 MMDH. Ces recettes tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 21,2 MMDH contre 18,2 MMDH à fin octobre 2021.

Les dépenses émises ont été de 87,8 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 3,6 MMDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 34,8 MMDH.

	RECETTES ^(*)			DEPENSES ^(*)			Flux nets 2022
	2021	LF 2022	2022	2021	LF 2022	2022	
C.A.S	74 732	87 406	108 011	69 101	86 706	74 734	33 277
TVA des Coll.Terr.	25 926	31 905	30 886	22 099	31 905	26 485	4 401
Part régions (IS, IR, ...)	7 484	9 000	7 735	7 657	9 000	7 596	139
I.N.D.H	1 724	3 350	2 762	1 595	3 350	2 981	-219
Soutien prix. prd.alim.	204	600	305	0	600	0	305
F.S. Routier	2 807	2 700	2 721	2 453	2 700	2 809	-88
F.D. Agricole	3 393	4 000	4 335	3 633	4 000	3 786	549
Remploi domanial	1 111	2 230	18 767	2 834	2 230	3 745	15 022
Lutte contre chômage	1 590	1 500	1 906	1 359	1 500	1 469	437
Dons des pays du CCG	222	700	380	741	0	244	136
Appui Cohés. Sociale	5 885	10 000	8 486	3 208	10 000	3 846	4 640
F.S. Habitat	1 831	2 000	1 843	1 901	2 000	1 982	-139
Gestion Covid-19	4 785	0	4 735	7 886	0	2 946	1 789
Autres CAS	17 770	19 421	23 150	13 735	19 421	16 845	6 305
C. Dép. Dotation^(**)	13 359	10 801	14 350	10 928	10 801	12 355	1 995
Autres C.S.T	13	169	201	88	819	670	-469
TOTAL	88 104	98 376	122 562	80 117	98 326	87 759	34 803

(*) Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

(**) Comptes de dépenses sur dotation.

4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin octobre 2022, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 1.796 MDH contre 1.727 MDH à fin octobre 2021, en hausse de 4%.

Les dépenses ont été de 1.371 MDH à fin octobre 2022 contre 1.145 MDH un an auparavant, en hausse de 19,7%.

Services de l'Etat gérés de manière autonome (*)					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
Exploitation :	690	0	560		-18,8%
Recettes	1 593	1 906	1 666	87%	4,6%
Dépenses	903	1 906	1 106	58%	22,5%
Equipement :	-108	0	-135		
Recettes	134	284	130	46%	-3,0%
Dépenses	242	284	265	93%	9,5%

(*) Les recettes et les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin octobre 2022, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 95,8% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 83,5% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 62,9%.

Réalisation des prévisions de la loi de finances 2022 en MDH				
	LF 2022	Octobre 2022	Taux de réalisation	Restes à réaliser
1- RECETTES ORDINAIRES	253 738	243 063	95,8%	-10 675
1.1- Recettes fiscales :	230 994	217 231	94,0%	-13 763
Impôts directs	98 622	93 037	94,3%	-5 585
Impôt sur les sociétés	52 078	50 602	97,2%	-1 476
Impôt sur le revenu	43 179	40 187	93,1%	-2 992
Impôts indirects	105 399	97 407	92,4%	-7 992
TVA à l'intérieur	31 337	26 511	84,6%	-4 826
TVA à l'importation	43 109	45 241	104,9%	2 132
Taxes intérieures de consommation	30 953	25 655	82,9%	-5 298
Droits de douane	12 062	11 581	96,0%	-481
Droits d'enregistrement et de timbre	14 911	15 206	102,0%	295
1.2- Recettes non fiscales :	22 744	25 832	113,6%	3 088
Monopole et participations	13 985	11 714	83,8%	-2 271
Domaine	350	370	105,7%	20
Autres recettes	8 409	13 748	163,5%	5 339
2- DEPENSES ORDINAIRES	291 693	243 688	83,5%	-48 005
2.1- Biens et services :	221 467	179 590	81,1%	-41 877
Personnel	147 537	122 161	82,8%	-25 376
Autres biens et services	73 930	57 429	77,7%	-16 501
2.2- Intérêts de la dette :	29 074	26 736	92,0%	-2 338
Intérieure	24 390	23 470	96,2%	-920
Extérieure	4 684	3 266	69,7%	-1 418
2.3- Compensation	33 020	28 310	85,7%	-4 710
2.4- Rembours, dégrèvements et restitutions fiscales	8 132	9 052	111,3%	920
3- INVESTISSEMENT	94 902	59 738	62,9%	-35 164

DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 25,1 MMDH à fin octobre 2022 contre un déficit budgétaire de 47,1 MMDH un an auparavant.

ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 3,6 MMDH à fin octobre 2022 contre 9,7 MMDH à fin décembre 2021, soit une diminution de 6,1 MMDH.

5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 31,2 MMDH contre un besoin de financement de 67,9 MMDH à fin octobre 2021 et d'un flux net positif de 6,6 MMDH du financement extérieur contre un flux net positif de 5,6 MMDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 24,6 MMDH contre un recours au financement intérieur pour un montant de 62,2 MMDH à fin octobre 2021.

FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin octobre 2022, le financement extérieur net a été positif de 6,6 MMDH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 8.162 MDH et les tirages ont été de 14.797 MDH, dont 9,8 MMDH auprès de la BIRD et 1,8 MMDH auprès de la BAD.

FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 14,5 MMDH contre 32,4 MMDH un an auparavant ;
- de la hausse des dépôts au Trésor de 4 MMDH contre 12,6 MMDH à fin octobre 2021 ;
- de la ponction sur les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour 651 MDH contre 2,8 MMDH à fin octobre 2021 ;
- et des autres moyens de financement notamment, le numéraire chez les comptables publics, les chèques remis à l'encaissement durant les derniers jours du mois d'octobre 2022 et dont le compte courant du Trésor à Bank Al-Maghrib ne sera crédité que début novembre, les avances aux régisseurs, ...

Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 92,1 MMDH à fin octobre 2022 contre 88,1 MMDH à fin décembre 2021, en hausse de 4 MMDH.

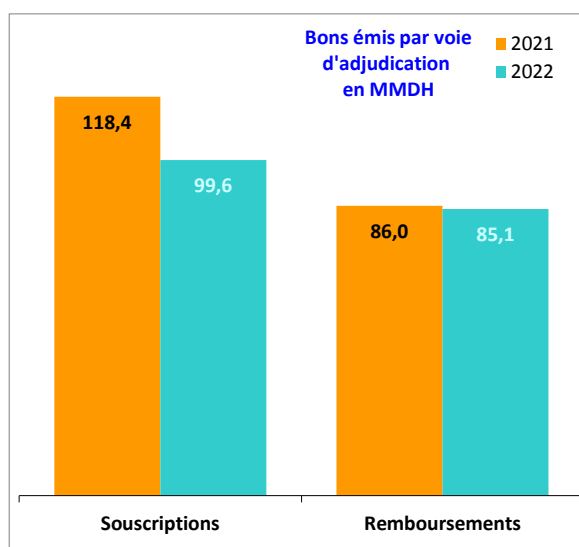
Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 4,6 MMDH contre 5,3 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements de 4,4 MMDH effectués en octobre 2022 et dont le remboursement n'intervient qu'en novembre 2022.

Dette intérieure

S'élevant à 665,5 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 2,3% par rapport à son niveau à fin décembre 2021. Ceci s'explique notamment par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 14,5 MMDH, résultant de souscriptions pour 99,6 MMDH et de remboursements pour 85,1 MMDH contre un recours au marché des adjudications pour un montant net de 32,4 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 118,4 MMDH et de remboursements pour 86 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2021	Souscrip.	Rembour.	2022	Var %
Adjudications	646 633	99 615	85 072	661 175	2,2%
45 jours	0,0	8 630,0	0,0	8 630	
13 semaines	600,0	12 292,3	5 097,5	7 795	
26 semaines	1 100,0	9 775,5	1 200,0	9 676	
52 semaines	23 969,5	14 081,0	19 279,9	18 771	
2 ans	78 192,2	22 927,2	21 904,0	79 215	
5 ans	170 632,7	19 608,2	25 476,8	164 764	
10 ans	133 929,3	9 585,7	9 664,0	133 851	
15 ans	123 076,1	2 093,0	2 450,0	122 719	
20 ans	78 383,8	0,0	0,0	78 384	
30 ans	36 749,0	622,1	0,0	37 371	
Autres	3 713	4 589	4 025	4 277	15,2%
Total	650 346	104 204	89 097	665 452	2,3%



Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin octobre 2022 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 8,6 MMDH.

Maturités	Echanges	
	Remboursés	Emis
52 semaines	2 036,6	
2 ans	1 739,3	
5 ans	2 297,1	4 475,5
10 ans	2 532,9	3 548,3
15 ans		842,6
Total	8 605,9	8 866,4